



MAIRIE
DU
FOUSSERET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 octobre 2022

DOSSIER N° 2022-60 : CHOIX D'UN BUREAU D'ETUDES POUR UNE MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE DE RENOVATION DE LA PLACE DE LA HALLE

L'an deux-mille-vingt-deux, le quatre octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le vingt-huit septembre, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BAÑULS Cédric, Maire-adjoint du Fousseret.

PRESENTS

MM. BAÑULS Cédric - BELMONTE José - Mmes BENAZET Nadine - CAPOUL Sabine - M. DAURE Nicolas - Mme DROCOURT Angélique - MM. FRONTÉAU Joris - GALIAY Jean-Sébastien - Mme LAFARGUE Claudine - M. MARTINIE Laurent - Mmes MENDONÇA Anny - NAUSSAC Frédérique - PERONNET Odile - M. VILLEMUR Frédéric.

ABSENTS

M. BOULINEAU Christophe ayant donné procuration à Mme BENAZET Nadine
Mme GREGORUTTI Aurélie ayant donné procuration à Mme MENDONÇA Anny
M. LAGARRIGUE Pierre ayant donné procuration à M. BAÑULS Cédric.
M. LIGONNIERE Vincent ayant donné procuration à M. FRONTÉAU Joris
Mme TORILLON Martine ayant donné procuration à M. GALIAY Jean-Sébastien

SECRETARE DE SEANCE : Mme LAFARGUE Claudine

M. le Maire-adjoint fait part de la résiliation de la convention liant la commune du Fousseret au précédent maître d'œuvre pour la rénovation de la place de la halle, AXE ingénierie, intervenue au mois d'août 2022.

La rénovation de la place de la halle nécessitant une maîtrise d'œuvre spécialisée, une consultation a été lancée afin d'obtenir de nouvelles offres.

Parallèlement, une demande d'accompagnement par le CAUE a été sollicitée afin de cadrer au mieux cette mission et de parer aux difficultés rencontrées jusqu'alors dans cette opération.

La date limite de dépôt des offres était fixée au mardi 20 septembre 2022.

4 offres ont été reçues en provenance des cabinets suivants :

- 2 AU	31 000,00 € TTC
- OTCE	41 085,60 € TTC
- IDTEC	40 302,60 € TTC
- COMMINGEO	46 810,03 € TTC

M. le Maire-adjoint propose de retenir l'offre du bureau d'études 2AU, d'un montant de 31 000,00 € TTC mieux disant sur les critères du prix, du parti pris architectural et de la méthodologie.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : de choisir le bureau d'études 2AU pour la mission de maîtrise d'œuvre de rénovation de la place de la halle d'un montant de 31 000,00 € TTC.

ARTICLE 2 : d'autoriser M. le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

ARTICLE 3 : de transmettre la présente délibération à Madame le Sous-Préfet pour contrôle de légalité.

Le Fousseret, le 6 octobre 2022
Le Maire-adjoint,



Cédric BAÑULS

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, par affichage et transmission en sous-préfecture ce jour.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.